

Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Biosolve™ AFC
Code du produit : 00000000062012492
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : LANXESS Canada Co.
Product Safety and Regulatory Affairs
25 Erb Street
Elmira, Canada N3B 2J3

Service responsable : +1800LANXESS

Numéro de téléphone en cas d'urgence : En cas d'urgence, on peut appeler CANUTEC à frais virés au :
613.996.6666 (24 heures sur 24)
*666 cellulaire (Canada seulement)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit de nettoyage

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Corrosion de la peau : Catégorie 1A
Dommages oculaires graves : Catégorie 1
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique (Inhalation) : Catégorie 1 (Voies respiratoires)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Déclarations sur les risques : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Produit de nettoyage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Water-based.
de
Acides

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
acide sulfamidique	5329-14-6	>= 5 - < 10
acide orthophosphorique	7664-38-2	>= 5 - < 10
Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés	78330-20-8	>= 1 - < 5
acide glycolique	79-14-1	>= 1 - < 5
3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	61789-40-0	>= 1 - < 5

Toute concentration donnée sous forme de fourchette est dans un but de protection de la confidentialité ou en raison d'une variation de lot.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Continuez de rincer pendant 30 minutes au moins.
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de contact, rincer les yeux avec une abondance d'eau pour au moins 30. Utilisez les doigts afin de s'assurer que les paupières
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir sans avis médical.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes** : Oeil: Corrosif avec des symptômes de rougissement, de larmoiement, d'enflure, de brûlure et un risque de dommages permanents.
Peau : Redoublement, brûlure et dommages permanents possibles.
Peau: Ce produit peut provoquer une irritation modérée avec des symptômes de rougeur et de démangeaison.
Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Provoque des brûlures aux voies respiratoires.
Des brûlures aux voies respiratoires peuvent provoquer une tuméfaction requérant parfois une trachéotomie. L'apparition d'un oedème pulmonaire peut être retardée de plusieurs heures à plusieurs jours. De nombreux accidents mortels par acide fluorhydrique sont dus à de graves oedèmes pulmonaires. Les effets toxiques comprennent notamment une déplétion du calcium dans l'organisme, laquelle peut être mortelle en l'absence de traitement.
- Effets** : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.
Provoque de graves brûlures.
- Avis aux médecins** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.
- Moyens d'extinction inadéquats** : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produits de combustion dangereux** : Oxydes d'azote (NOx)
oxydes de soufre
Oxydes de phosphore
Dioxyde de carbone (CO2)
Monoxyde de carbone
Composés halogénés
Oxydes métalliques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Autres informations : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
Évacuez le personnel inutile.
Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
Veiller à une ventilation adéquate.
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel.
Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit.
Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13).
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Ne pas laisser sécouler dans les canalisations, les eaux de surface, la nappe phréatique ou le sol.
Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation de la peau à ce produit ne doivent pas être utilisés dans tout processus dans lequel ce produit est utilisé .

Conditions de stockage sûres : Stocker conformément à la réglementation locale.
Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10).

Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi.
Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas réutiliser ce conteneur.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acide orthophosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m ³	ACGIH
		STEL	3 mg/m ³	ACGIH
		TWA	1 mg/m ³	OSHA Z-1

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans

Si l'utilisation du produit génère des poussières, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dan-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

gers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Le respirateur doit être sélectionné en fonction des niveaux de contamination observés sur le lieu de travail; il ne doit pas être utilisé hors de ses limites de fonctionnement et il doit être approuvé par le NIOSH. Il faut utiliser un respirateur facial complet à air-filtrant avec cartouches mixtes vapeurs organiques/particules (N95) en présences de vapeurs ou si celles-ci sont irritantes. Dans les zones de fortes concentrations, il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur. Observer les règlements de l'OSHA relatifs à l'utilisation des respirateurs.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Type de filtre recommandé :

Gaz inorganique combiné et acides / vapeurs d'ammoniac / amines et vapeur de type organique

Protection des mains

Matériau : Polychloroprène - CR

Durée de résistance à l'usure : < 60 min

Matériau : Caoutchouc butyle - IIR

Durée de résistance à l'usure : < 60 min

Matériau : Chlorure de polyvinyle - PVC

Durée de résistance à l'usure : < 60 min

Matériau : Caoutchouc nitrile - NBR

Durée de résistance à l'usure : < 60 min

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Tablier résistant aux produits chimiques
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : légère

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 0.5 - 1.5
Concentration: 1 %

Point/ intervalle de fusion : 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : 96 °C (1,013 hPa)

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Auto-allumage : Donnée non disponible

Indice de combustion : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 33.33 hPa (25 °C)

Densité relative : 1.05

Densité : 0.99 - 1.11 g/cm³ (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Masse volumique apparente : 1.05 kg/m³

Solubilité
Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Vitesse de corrosion du métal : Ne corrode pas les métaux

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Produits incompatibles : alcalins
Attaque de nombreux métaux produisant de l'hydrogène extrêmement inflammable susceptible de former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec la peau
Contact avec les yeux
Inhalation
Ingestion

Toxicité aiguë

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2,140 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

acide orthophosphorique:

Toxicité aiguë par voie orale : Symptômes: effets corrosifs
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

acide glycolique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,040 mg/kg
Méthode: OPP 81-1 Acute Oral Toxicity
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 3.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: oui

CL50 (Rat, femelle): > 5.2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: oui

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,500 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Matière active

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Substance d'essai: Solution aqueuse
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Résultat : Corrosif

Composants:

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

acide orthophosphorique:

Espèce : Lapin
Résultat : Provoque des brûlures.

acide glycolique:

Espèce : Lapin
Méthode : équivalent ou similaire à la ligne directrice 404 de l'OCDE
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Espèce : Les êtres humains
Résultat : Irritant pour la peau.
Substance d'essai : Solution aqueuse

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.
Substance d'essai : Solution aqueuse

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Résultat : Corrosif

Composants:

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

acide orthophosphorique:

Évaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

acide glycolique:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : équivalent ou similaire à la ligne directrice 405 de l'OCDE
BPL : non

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : Test de Draize
Substance d'essai : Solution aqueuse

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Composants:

acide sulfamidique:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide glycolique:

Type d'essai : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Type d'essai : Test épicutané
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Les êtres humains
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Substance d'essai : Solution aqueuse

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

acide sulfamidique:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Humain
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 487 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Système de test: Mammifère-Animal
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

acide orthophosphorique:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Système de test: Salmonella typhimurium
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Type d'essai: Test de Ames
Système de test: Escherichia coli
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Lymphocytes humains
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Système de test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

acide glycolique:

Génotoxicité in vitro

: Type d'essai: Test de Ames
Système de test: Salmonella typhimurium, Escherichia coli
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Système de test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Système de test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: avec activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: positif
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Mutagénicité: Essai de mutation inverse sur la salmonella thyphimurium
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

acide glycolique:

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

acide orthophosphorique:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 125 - 250 - 500 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 mg/kg p.c./jour
Fertilité: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour
Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
BPL: oui

acide glycolique:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 150 - 300 - 600 mg/kg p.c./jour
Fertilité: NOAEL: 600 mg/kg p.c./jour
Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 600 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

p.c./jour
Méthode: Directives du test 415 de l'OECD
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
BPL: oui

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Pré-natal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 75 - 150 - 300 - 600 mg/kg p.c./jour
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère
BPL: oui

Type d'essai: Pré-natal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0- 100 - 500 - 1000 - 2000 mg/kg p.c./jour
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1,000 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: 2,000 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: Résultats d'essais sur une substance ou un produit analogue.

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Pré-natal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 95 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: 286 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Remarques: Les résultats d'examens concernent : substance active.

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) par inhalation.

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégo-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

rie 1.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide orthophosphorique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Nombre d'expositions : quotidien
Dose : 125 - 250 - 500 mg/kg bw/d
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD
BPL : oui

acide glycolique:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 150 mg/kg
LOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 Tage
Dose : 0 - 150 - 300 - 600 mg/kg p.c./jour
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
BPL : oui
Remarques : toxicité subchronique

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 600 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 Tage
Dose : 0 - 150 - 300 - 600 mg/kg p.c./jour
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
BPL : oui
Remarques : toxicité subchronique

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Nombre d'expositions : quotidien
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Nombre d'expositions : quotidien
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

acide sulfamidique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: non
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 71.6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 48 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 60 mg/l
Durée d'exposition: 34 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 19 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 200 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: Eau douce

acide orthophosphorique:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Concentration nominale
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Concentration nominale
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 100 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Concentration nominale
- acide glycolique:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Remarques: Eau douce
Concentration nominale

EC10 (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l

Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

NOEC (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)): >= 100 mg/l

Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

ErC50 (*Anabaena flos-aquae* (Cyanobactéries)): > 100 mg/l

Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

EC10 (*Anabaena flos-aquae* (Cyanobactéries)): > 100 mg/l

Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

NOEC (*Anabaena flos-aquae* (Cyanobactéries)): >= 100 mg/l

Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): >= 89.6 mg/l
Point final: Reproduction
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Eau douce

EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 89.6 mg/l
Point final: Reproduction
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 320.6 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

EC20 (boue activée): 283.3 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

NOEC (boue activée): 100 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Remarques: Matière active

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 6.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Scenedesmus subspicatus): 9.86 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Scenedesmus subspicatus): 3.86 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.16 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Remarques: Les résultats d'examens concernent : substance active.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Persistence et dégradabilité

Composants:

acide sulfamidique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acide orthophosphorique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

acide glycolique:

Biodégradabilité : aérobique
Inoculum: Boue activée, non-adaptée
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 83.9 %
Durée d'exposition: 28 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Méthode: Directives du test 310 de l'OECD
BPL: oui

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (demi -vie): > 1 a (25 °C) pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
BPL: oui

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

acide sulfamidique:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -4.34

acide glycolique:

Bioaccumulation : Remarques: En raison de la distribution du coefficient n-octanol/eau, il ne devrait pas y avoir d'accumulation dans les organismes

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.2 (20 °C)
pH: 7
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.28
Méthode: Valeur calculée

Mobilité dans le sol

Composants:

acide glycolique:

Répartition entre les compar- : log Koc: < 1.4
timents environnementaux pH: 4
Méthode: Directives du test 121 de l'OECD

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3264
Nom d'expédition : Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
(SULFAMIC ACID, PHOSPHORIC ACID)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855: 30.00 L
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851: 1.00 L

Code IMDG

No. UN : UN 3264
Nom d'expédition UN : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(SULFAMIC ACID, PHOSPHORIC ACID)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3264
Nom d'expédition : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(SULFAMIC ACID, PHOSPHORIC ACID)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
:



Code ERG : 154
Polluant marin : non
Produit classé par Règlement sur le transport des marchandises dangereuses sections 2.40-2.42 (Classe 8).

Risques et manipulations

Corrosif.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TSCA : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

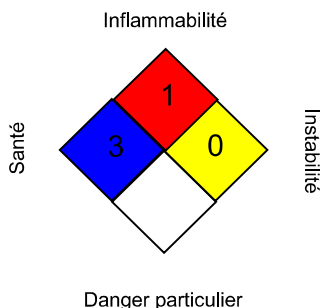


Biosolve™ AFC

Version 3.0 Date de révision: 07/17/2025 Numéro de la FDS: 203000013998 Date de dernière parution: 05/06/2024
Pays / Langue: CA / 3F(FR)

Autres informations

NFPA:



HMIS® IV:

SANTÉ	4
INFLAMMABILITÉ	1
DANGER PHYSIQUE	0

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

La méthode de LANXESS de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles de sûreté. Des estimations de HMIS et de NFPA sont fournies près LANXESS comme service à la clientèle.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
OSHA Z-1	: USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air Contaminants
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
OSHA Z-1 / TWA	: 8-hour time weighted average

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité in-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Biosolve™ AFC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/06/2024
3.0	07/17/2025	203000013998	Pays / Langue: CA / 3F(FR)

dustrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/17/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit uniquement en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les informations fournies sont conçues uniquement comme des conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet sûrs et ne doivent pas être considérées comme des conseils pour le traitement et ne contiennent aucune garantie ou spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériau spécifique désigné et ne peut être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que tous les droits de propriété et les lois et législations existantes sont respectés.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.

CA / 3F